



**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil d'établissement de l'école Vinet-Souligny, tenue le 28 mai 2026, à 19 h.

**MEMBRES:**

Oriane Crabouillet  
Géraldine Gémieux  
Cassandra Panoff  
Valérie Perras  
Evelyne Rouillard  
Cybel Charpentier  
Sonia Hamel  
Marie-Josée Roy  
Josée Martin  
Ian Venne  
Mélanie Sénéchal  
Martin Tremblay

parent  
parent  
parent  
parent  
parent  
enseignante  
enseignante  
enseignante  
Soutien  
Service de garde  
directrice adjointe  
directeur

**1. Accueil et présences**

**Absences :** Aucun absent

**2. Questions du public**

Aucun public

**3. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Géraldine Gémieux QUE l'ordre du jour soit adopté.

CE 25-26-43

**4. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Cassandra Panoff QUE le procès-verbal soit adopté.

CE 25-26-44

**5. Comité de parents (information)**

Il y a eu la lettre pour l'école Jacques Leber qu'ils vont garder l'ancien pavillon pour quelques années.

**6. Répertoire du service de garde 2026-2027 (adoption)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Oriane Crabouillet QUE le répertoire du service de garde présenté par la direction soit adopté.

CE 25-26-45

**7. Entrée progressive des élèves de la maternelle 2026-2027 (L.I.P art. 84) - approbation**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Cybel Charpentier QUE l'entrée progressive présentée par la direction soit adoptée.

CE 25-26-46

**7. Matériel didactique et liste d'effets scolaires 2026-2027 (L.I.P. art. 96.15) – adoption**

Nouveauté cette année, les parents iront se procurer le matériel didactique à la librairie Boyer.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Cassandra Panoff QUE le matériel didactique et la liste d'effets scolaires 2026-2027 présentée par la direction soient adoptés.

CE 25-26-47

**8. Adoption du budget du conseil d'établissement 2026-2027- (L.I.P. art. 66) – adoption**

Considérant que le budget du conseil d'établissement est dépendant de celui de l'établissement;

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter son budget en conformité à l'article 66 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Il est proposé par madame Marie-Josée Roy, membre du conseil d'établissement, d'adopter le budget 2026-2027 du conseil d'établissement tel que déposé par le président ou la présidente du conseil d'établissement prévoyant des dépenses égaux aux revenus de l'ordre de **400\$** et

annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

CE 25-26-48

**9. Adoption du budget de fonctionnement du service de garde 2026-2027-  
(L.I.P. art. 95) - adoption**

Considérant la politique de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries qui encadre l'organisation et la gestion d'un service de garde en milieu scolaire;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Il est proposé par madame Cybel Charpentier, membre du conseil d'établissement, d'adopter le budget 2026-2027 de fonctionnement au montant de **787 956\$** tel que déposé par la direction de l'établissement prévoyant des dépenses égales aux revenus totalisant **787 956\$** et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

CE 25-26-49

**10. Adoption du budget de fonctionnement et d'investissement de  
l'établissement 2026-2027 - (L.I.P. art. 95) – adoption**

Considérant que le budget du conseil d'établissement est dépendant de celui de l'établissement;

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter son budget en conformité à l'article 66 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Il est proposé par madame Cassandra Panoff, membre du conseil d'établissement, d'adopter le budget 2026-2027 du conseil d'établissement tel que déposé par le président ou la présidente du conseil d'établissement prévoyant des dépenses égales aux revenus de l'ordre de 340 618\$ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

CE 25-26-50

### **11.Volet financier pour le service de garde 26-27 - (L.I.P. art. 95) – adoption**

La direction présente le volet financier du service de garde 2026-2027.

IL EST PROPOSÉ par madame Evelyne Rouillard, membre du conseil d'établissement, d'adopter le volet financier du service de garde 2026-2027 présenté par la direction d'établissement.

CE 25-26-51

### **12. Volet financier pour la surveillance du midi 26-27 - (L.I.P. art. 95) – adoption**

La direction présente le volet financier du service de garde 2026-2027.

IL EST PROPOSÉ par madame Evelyne Rouillard, membre du conseil d'établissement, d'adopter le volet financier de la surveillance du midi 2026-2027 présenté par la direction d'établissement.

CE 25-26-52

### **13.Sorties éducatives (approbation et information)**

Les 5<sup>e</sup> et les 6<sup>e</sup> année veulent aller à la plage le 23 juin. Aucun coût pour l'activité puisqu'elle a été payé par l'école seulement les coûts pour les autobus.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Ian Venne QUE les sorties et activités éducatives proposées soient adoptées.

CE 25-26-53

### **14.Service de garde**

Présentation des journées pédagogiques 2026-2027 (approbation)

IL EST PROPOSÉ PAR madame Cybel Charpentier QUE les sorties et activités éducatives proposées soient adoptées.

CE 25-26-54

## **15. Autres sujets**

## **16. Les « Coups de cœur » et faits saillants de l'école**

- Karima est de retour
- Un 5@7 sera organisé pour nos élèves et leur famille issue de l'immigration
- Bravo aux élèves de 5<sup>e</sup> année qui sont venus aider pour l'accueil des nouveaux des maternelles
- Pour toutes les belles activités qui ont été organisées lors de la semaine du service de garde

## **17. Levée de l'assemblée à**

Il EST PROPOSÉ PAR madame Cybel Charpentier QUE l'assemblée soit levée à 20h04

CE 25-26-54

Martin Tremblay  
Directeur

Cassandra Panoff  
Président(e)